



Charte d'utilisation de la plateforme Objectif Terres – version oct. 2020

Vous souhaitez déposer une annonce, répondre à un annonceur ou encore solliciter un accompagnement auprès de l'association Terre de Liens de votre territoire ? Vous devez lire attentivement les conditions d'utilisations de la plateforme. La publication de votre annonce ou la réponse à votre sollicitation d'accompagnement dépend de leur respect.

Pour qui ? Pour quoi ?

Le site Objectif Terres, développé par Terre de Liens, est :

- **une plateforme de mise en relations de particulier à particulier. Elle permet le dépôt, la consultation et la réponse à des annonces autour du foncier agricole.**

Ces annonces ont une dimension exclusivement agricole : que ce soit des offres et des recherches de terres ou des offres et des recherches d'opportunités professionnelles.

Ce service d'annonces s'adresse donc tout particulièrement :

- aux candidat-e-s à l'installation ayant un projet agri-rural nourricier professionnel, c'est à dire à une échelle supérieur à l'autoconsommation
 - aux propriétaires de foncier agricole, qu'ils soient agriculteurs ou non
 - aux accompagnateurs-trices d'organisations professionnelles du développement agricole et rurale (ADEAR, Espace Test Agricole, Terre de Liens, etc.)
 - aux personnes morales ayant un projet agricole et paysan, notamment les collectivités locales, dans le cadre d'appel à candidatures
 - aux agriculteurs-trices qui souhaitent transmettre leur ferme
- **une porte d'entrée pour se faire accueillir, orienter et accompagner sur le volet foncier de votre projet par l'une des 19 associations régionales de Terre de Liens**

L'accompagnement est destiné :

- aux candidat-e-s à l'installation en recherche de foncier ou de financements
- aux agriculteurs-trices installé-e-s qui manquent de foncier
- aux agriculteurs-trices cédant-e-s avec un projet de transmission
- aux propriétaires privés qui ont du foncier disponible ou à transmettre

Respect de la charte et des valeurs de Terre de Liens

Terre de Liens publiera uniquement les annonces ou répondra uniquement aux demandes d'accompagnement :

- **respectant la charte et les valeurs du mouvement** (lire l'encadré ci-dessous)
- **s'inscrivant dans une démarche de préservation des terres agricoles et dans une agriculture biologique ou paysanne nourricière**

Nos valeurs :

Agriculture écologique : agriculture à taille humaine, diversifiée, respectueuse de l'environnement, viable, vivable, socialement responsable, participant à l'économie locale et prioritairement destinée à l'alimentation humaine

Finance éthique : donner du sens à son argent en privilégiant sa valeur d'échange, encourager la transparence et lutter contre la spéculation

Education populaire : créer les conditions pour que les personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement - de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste

Consulter la Charte de Terre de Liens, document fondateur qui énonce les valeurs et les missions du mouvement :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/charte-de-terre-de-liens>

Traitement d'une annonce ou d'une demande d'accompagnement

→ La publication d'une annonce

Toutes les annonces font l'objet d'une lecture et d'une modération qui vise à respecter la vocation décrite ci-dessus. Les modérateurs-trices n'ont pas l'obligation de justifier le refus d'une annonce mais le font dans la plupart des cas.

Les modérateurs des annonces rassemblent des salarié-es, qui sont souvent en déplacement sur le terrain, mais aussi des bénévoles, dont le temps et la disponibilité peuvent également être limités. Il peut donc arriver que le délai de modération atteigne une semaine à dix jours, parfois plus pendant les périodes de congés annuels (juillet-août) et de fin d'année. Néanmoins, nous faisons notre possible pour traiter les annonces rapidement.

La plateforme ne se substitue en aucun cas aux sites de recherche d'emploi non-agricole ou de vente-location de biens immobiliers non-agricoles. Les annonces de ce type seront systématiquement refusées.

→ Le traitement d'une demande d'accompagnement

Comme pour les annonces, votre demande sera traitée par une équipe mixte de bénévoles et de salarié-es. Les modalités d'accompagnement varient d'un territoire à un autre, en fonction de l'organisation de l'association Terre de Liens de votre territoire. Ces informations vous sont précisées lorsque vous avez sélectionné le territoire sur lequel vous sollicitez un accompagnement. Nous faisons là encore notre possible pour traiter vos demandes le plus rapidement possible.

Diffusion d'une annonce

Pour déposer une annonce ou solliciter un accompagnement, **il vous faut créer un compte puis compléter le formulaire dédié en fonction de la nature de votre annonce / de votre projet.**

Règles formelles

Avant tout examen du contenu de l'annonce, des critères de forme doivent être respectés. Dans un souci d'efficacité et de lisibilité, les annonces suivantes seront automatiquement refusées, quel que soit leur contenu :

- annonces rédigées en majuscules
- annonces avec un titre non-explicite

Evidemment, nous refuserons également toute annonce véhiculant des propos diffamatoires ou polémiques ou ne présentant pas les règles minimales de politesse qui assurent une communication respectueuse.

Durée de publication d'une annonce

Les annonces sont publiées pour une durée de six mois, à compter de la date de validation par Terre de Liens. Au bout de 6 mois, vous avez la possibilité de prolonger la publication de votre annonce pour une nouvelle période de 6 mois. L'annonceur qui souhaite retirer son annonce doit le faire par lui-même depuis son compte Objectif Terres > Mes annonces.

Nous demandons aux utilisateurs de ne pas abuser de la modification d'annonces n'ayant pour autre but que de faire « remonter » l'annonce dans la liste. Terre de Liens se réserve le droit de refuser la modification d'une annonce pour ce motif et de bannir un utilisateur si la pratique est récurrente.

Responsabilité de Terre de Liens

Le service de contact entre annonceur et utilisateur

Objectif Terres propose un service de messagerie privé entre un annonceur et tout utilisateur intéressé par une annonce, pour faciliter le partage d'informations et la prise de contact. Les utilisateurs du service de contact sont les seuls responsables du contenu des messages privés échangés : Terre de Liens décline toute responsabilité relativement aux contenus des messages envoyés à l'annonceur en réponse à l'annonce.

Soyez donc vigilant dans ces communications et notamment sur l'échange de données personnelles. En cas de problème, vous pouvez signaler un abus à travers [ce formulaire](#).

Limitation de responsabilité

Terre de Liens s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le meilleur service possible aux utilisateurs d'Objectif Terres. Toutefois, Terre de Liens décline toute responsabilité en cas :

- d'interruptions, de pannes, de modifications et de dysfonctionnement d'Objectif Terres quel que soit le support de communication utilisé et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance,
- de dommages directs ou indirects causés à l'utilisateur ou l'annonceur, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu des annonces et/ou de l'accès et l'utilisation d'Objectif Terres
- d'une utilisation anormale ou d'une exploitation illicite d'Objectif Terres par tout utilisateur ou annonceur